



Paris, le 2 octobre 2018

Communiqué de presse

Loi Pacte : l'Assemblée Nationale adopte le PEA jeunes pour les 18-25 ans

La Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2iC) se félicite de la création du PEA Jeunes pour les 18-25 ans. Elle remercie chaleureusement le gouvernement qui permet ainsi l'émergence de ce précieux outil d'éducation financière et contribue au développement de l'épargne utile favorisant la croissance économique de notre pays,

Cette formule était, en février 2018, l'une des propositions phares exprimées par la Fédération dans le cadre de ses contributions au Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE). Cette proposition concrète contribuera à dynamiser l'économie de notre pays et à revitaliser l'actionnariat individuel.

Charles-Henri d'Auvinny, président de la F2iC se réjouit de cette mesure : « *Je remercie chaleureusement Madame Nadia Hai, députée LREM de la 11ème circonscription des Yvelines qui a présenté cet amendement. Nous saluons également l'intérêt pour l'épargne longue des modalités de sortie du PEA Jeunes ; il se transforme en PEA traditionnel lors de la sortie du jeune du foyer fiscal de ses parents à sa 25^{ème} année* ».

Comme nous l'avons souligné, le PEA n'est pas une niche fiscale comme les autres dans la mesure où il impose une démarche de long terme à l'investisseur. Il a donc autant une vertu éducative que patrimoniale. L'ouvrir à de jeunes adultes qui ne sont pas encore contribuables permet de les sensibiliser aux vertus de l'épargne par l'investissement productif. Il contribuera à en faire des citoyens mieux éduqués aux mécanismes économiques et financiers qui seront beaucoup plus cruciaux dans les décennies à venir.

Toutefois, l'instauration du PEA jeunes doit s'entendre dans le cadre d'un plan plus vaste d'éducation financière que nous appelons de nos vœux.

Aldo Sicurani
Délégué général
01 42 60 12 47
asicurani@f2ic.fr

Charles-Henri d'Auvinny
Président
01 42 60 12 47
chdauvinny@f2ic.fr

À propos de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2iC)

Créée en décembre 1968 et héritière de la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI), la F2iC se donne pour mission de promouvoir l'épargne financière utile en contribuant au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des actionnaires individuels en direct comme à travers les clubs d'investissement. Ces derniers rassemblent des particuliers qui ont décidé de mutualiser leur épargne pour investir en Bourse. La Fédération sert de relais entre les actionnaires et les sociétés cotées par le biais de réunions, de brochures et bulletins d'information et grâce à son site internet. Par ailleurs, partenaire de l'Ecole de la Bourse, elle participe à l'effort d'éducation financière des épargnants. Enfin, la F2iC joue un rôle consultatif auprès des autorités de place.

La F2iC regroupe 111 000 actionnaires individuels actifs.